RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

TERRITOIRE DE BELFORT

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le 01/12/2023
ID : 090-219000023-20231130-DELIB_2023_43-DE

COMMUNE D'ANGEOT

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2023

Membres en exercice : 9	*Présents : 7*	*Votants : 8*

✓ Par suite d'une convocation en date du 23 novembre 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le jeudi 30 novembre 2023, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

✓ Étaient présents : Gilles CORTINOVIS – Anne DUPUIS - Thierry LOUVET – Bernadette MARTINATO - Michel NARDIN – Céline OPPENDINGER - Éric PERIAT.

✓ Était absent et ayant donné procuration : Stéphane NAEGEL à Bernadette MARTINATO

✓ Était absente excusée : Pauline DONNA

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

DÉLIBÉRATION N° 2023-43
DEMANDE SUBVENTION - DSIL

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de réfection de la toiture du préau du bâtiment de la mairie en remplaçant les plaques d'amiante par des tôles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de prévoir les travaux de réfection de la toiture du préau
- d'autoriser Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DSIL
- d'inscrire les montants nécessaires au budget primitif 2024
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 1er décembre 2023, et de la publication le 1er décembre 2023.

Le Maire,
Michel NARDIN

MAIRIE D'ANGEOT 90150